

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MERCREDI 1ER OCTOBRE 2025 À 19H30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Jacques Portelance, Alexandre Turcotte, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux, Clarisse Viens, Natacha Thibault formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

Autre(s) présence(s) : Madame Christine Ménard, directrice générale et Me Alexandra Quenneville, greffière.

Après vérification du quorum, la Mairesse déclare la séance ordinaire du 1 octobre 2025 ouverte.

## RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL

### RÉSOLUTION 2025-10-434      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 19:41.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel quel.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Rapport mensuel du conseil

1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2. Première période de questions**

**3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 29 septembre 2025

**4. Avis de motion**

**5. Règlementation**

5.1 Adoption du Règlement 431-56 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant les enceintes applicables à une piscine et prévoir des normes pour les écrans d'intimités

**6. Administration générale**

6.1 Protocole d'entente pour la réalisation du chemin d'accès - Approbation et autorisation de signature

6.2 Contrat de service et contrat de location entre la Ville d'Otterburn Park et la Société Culturelle de Pointe-Valaine inc. - Autorisation de signature

**7. Finances**

**8. Développement et mise en valeur du territoire**

- 8.1 Demande de PIIA pour la construction d'une maison unifamiliale isolée - 510, rue Rosalie-Dessaulles
- 8.2 Demande de PIIA pour la construction d'une maison unifamiliale isolée - 597, rue Rosalie-Dessaulles
9. **Travaux publics**
10. **Famille, culture et loisir**
11. **Environnement**
- 11.1 Autorisation - Demande de financement auprès de la fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- 11.2 Autorisation - Demande de financement - Aménagement et mise en valeur du boisé des Bosquets
- 11.3 Autorisation - Demande de financement - Aménagement et mise en valeur du boisé des Perdrix
12. **Sécurité aux citoyens**
13. **Affaires nouvelles**
14. **Deuxième période de questions**
15. **Levée de la séance**

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal. Elles ont posé la question suivante entre 19:42 et 19:49.

- **Monsieur Couillard-Langelier et Madame Marcoux** : conditions de PIIA concernant le 597 rue Rosalie-Dessaulles.

RÉSOLUTION  
2025-10-435

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2025**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 29 septembre 2025, tel que rédigé.

RÉSOLUTION  
2025-10-436

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 431-56 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES ENCEINTES APPLICABLES À UNE PISCINE ET PRÉVOIR DES NORMES POUR LES ÉCRANS D'INTIMITÉS**

Monsieur le conseiller Claude Leroux **CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 août 2025;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 26 septembre 2025 et une copie du Règlement le 30 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le conseiller Claude Leroux a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** le conseil adopte le Règlement 431-56 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant les enceintes applicables à une piscine et prévoir des normes pour les écrans d'intimités tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2025-10-437**

**PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RÉALISATION DU CHEMIN D'ACCÈS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire signer une entente avec l'entreprise 9376-7614 Québec inc. afin d'obtenir son autorisation pour effectuer des travaux relatifs à la réalisation d'un chemin d'accès ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Chef de division du Service d'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 23 septembre 2025;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

**QUE** la Ville approuve le texte de l'entente intervenu entre les parties et autorise la mairesse, ou en son absence maire suppléant et la greffière, ou en son absence la directrice générale et assistante-greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente pour la réalisation du chemin d'accès.

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Chef de division du Service d'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 23 septembre 2025;

**RÉSOLUTION  
2025-10-438**

**CONTRAT DE SERVICE ET CONTRAT DE LOCATION ENTRE LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET LA SOCIÉTÉ CULTURELLE DE POINTE-VALAINE INC. - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut que l'ensemble des activités reliées à la gestion et l'exploitation du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, soit assumé par un organisme à but non lucratif, spécialisé en matière d'organisation événementielle, soit la Société culturelle de Pointe-Valaine inc. ;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, la Ville veut également louer à la société, le Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine ;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** la Société culturelle de Pointe-Valaine inc. assure la gestion et l'exploitation du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027;

**QU'**à cette fin, la Ville loue à la Société culturelle de Pointe-Valaine inc., une partie du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027;

**QUE** la Ville autorise la mairesse et la greffière, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice-général et assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de service d'exploitation et de gestion et le contrat de location, le tout tel que plus amplement décrit auxdits contrats faisant partie intégrante de la présente comme étant au long récité.

**RÉSOLUTION  
2025-10-439**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE - 510, RUE ROSALIE-DESSAULLES**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du jeudi, 31 juillet 2025;

**CONSIDÉRANT** que la demande visait le lot 6 538 202 afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages ;

**CONSIDÉRANT** les plans de construction réalisés en date de 10 août 2025 par Marc Delisle technologue en architecture ;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan projet d'implantation réalisé par Vital Roy, arpenteur-géomètre en date du 15 juillet 2025, sous le numéro 62371 de ses minutes a été déposé au service d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de la construction d'une maison unifamiliale isolée respecte partiellement les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro CCU-2025-125 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi, 26 août 2025 et dont un extrait est annexé à la présente résolution;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages sur le lot 6 538 202.

**RÉSOLUTION  
2025-10-440**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE - 597, RUE ROSALIE-DESSAULLES**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du jeudi, 31 juillet 2025;

**CONSIDÉRANT** que la demande visait le lot 6 538 270 afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages ;

**CONSIDÉRANT** les plans de construction réalisés en date de 5 août 2025 par Marc Delisle technologue en architecture ;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan projet d'implantation réalisé par Vital Roy, arpenteur-géomètre en date du 15 juillet 2025, sous le numéro 62372 de ses minutes a été déposé au service d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de la construction d'une maison unifamiliale isolée respecte les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro CCU-2025-126 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi, 26 août 2025 et dont un extrait est annexé à la présente résolution;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages sur le lot 6 538 270 aux conditions suivantes :

- Que le nombre d'arbres exigé au règlement de zonage soit respecté ;
- Que l'aire de stationnement recouverte en entiereté d'un revêtement à surface agrégée perméable à l'eau.

**QUE** la présente résolution annule et remplace la résolution 2025-09-XXXX

**RÉSOLUTION  
2025-10-441**

**AUTORISATION - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

**CONSIDÉRANT** que les plantes exotiques envahissantes représentent l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité;

**CONSIDÉRANT** que la ville a déjà réalisé une étude d'avant-projet qui a permis de caractériser les problématiques de PEE sur son territoire;

**CONSIDRÉANT** que la ville veut démarrer la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre les plantes exotiques envahissantes (2023-2027), finalisé en 2023;

**CONSIDÉRANT** que la ville souhaite poursuivre les activités de sensibilisation et de transfert de connaissances pour une prévention efficace.

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park souhaite offrir à ses citoyens un milieu de vie sain en harmonie avec la nature;

**CONSIDÉRANT** que les milieux prioritaires à intervenir sont le bois des bosquets et le bois des Perdrix;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** le conseil autorise une demande de financement auprès de la fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes : volet restauration et volet transfert de connaissance;

**QUE** la ville collabore avec Connexion Nature pour remplir les demandes de financement;

**QUE** la ville mandate Connexion nature pour réaliser les deux volets si le financement est accordé;

**QUE** la ville autorise la directrice générale, Christine Ménard à signer les demandes de financement, les conventions et tout autre document requis dans le cadre du projet;

**QUE** le conseil municipal autorise le contrôle des PEE et la restauration des lieux affectés spécifiquement dans le bois des bosquets et le bois des Perdrix par Connexion Nature.

**RÉSOLUTION  
2025-10-442**

**AUTORISATION - DEMANDE DE FINANCEMENT - AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU BOISÉ DES BOSQUETS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a acquis récemment le boisé des Bosquets et a comme projet la conservation à perpétuité, la protection et sa mise en valeur;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park souhaite offrir à ses citoyens un milieu de vie sain en harmonie avec la nature;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park veut que le boisé des bosquets soit accessible aux citoyens en toute sécurité et veut favoriser les activités de plein air telles que la randonnée, la raquette, et le ski de fonds;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park dépose auprès de la fondation de la faune du Québec une demande d'aide financière pour le projet indiqué ci-haut dans le cadre du Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels;

**QUE** la Ville d'Otterburn Park collabore avec Connexion Nature pour remplir la demande de financement;

**QUE** la Ville d'Otterburn Park mandate Connexion nature pour réaliser l'aménagement des sentiers du boisé des Bosquets si le financement est accordé;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Christine Ménard à signer les demandes de financement, les conventions et tout autre document requis dans le cadre du projet.

**RÉSOLUTION  
2025-10-443**

**AUTORISATION - DEMANDE DE FINANCEMENT - AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU BOISÉ DES PERDRIX**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a acquis en 2022 le boisé des Perdrix et a comme projet la conservation à perpétuité, la protection et sa mise en valeur;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park souhaite offrir à ses citoyens un milieu de vie sain en harmonie avec la nature;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park veut que le boisé des Perdrix soit accessible aux citoyens en toute sécurité et veut favoriser les activités de plein air telles que la randonnée, la raquette, et le ski de fonds;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park dépose auprès de la fondation de la faune du Québec une demande d'aide financière pour le projet indiqué ci-haut dans le cadre du Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels;

**QUE** la Ville d'Otterburn Park collabore avec Connexion Nature pour remplir la demande de financement;

**QUE** la Ville d'Otterburn Park mandate Connexion nature pour réaliser l'aménagement des sentiers du boisé des Perdrix si le financement est accordé;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Christine Ménard à signer les demandes de financement, les conventions et tout autre document requis dans le cadre du projet.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal. Elle a posé les questions suivantes entre 20:00 et 20:02.

- **Monsieur Grignon** : Taxes d'eau pour les piscines; montant de la subvention aux points 11.1 à 11.3 de l'ordre du jour; identification du lieu et du co-contractant à l'entente du chemin d'accès au point 6.1.

RÉSOLUTION  
2025-10-444

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE la présente séance soit et est levée à 20:04.

  
\_\_\_\_\_  
Mélanie Villeneuve, Mairesse

  
\_\_\_\_\_  
Alexandra Quenneville, Greffière